



MAIRIE DE VALROS

Compte administratif 2018

Note de présentation brève et synthétique

1) Le cadre général du compte administratif

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation - elle est disponible sur le site Internet communal <http://valros.fr>

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes émises au cours de l'année 2018. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier. Par cet acte, le Maire ordonnateur rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année n + 1 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2018 du budget communal a été approuvé le 26 mars 2019 par le Conseil Municipal.

2) Les éléments de contexte

a) Le contexte national

En 2018, le taux de croissance de la France s'élève à 1,5 % selon les estimations d'Eurostat. Il est inférieur à celui de l'Union européenne qui s'élève à 1,8 %.

De plus, l'INSEE indique un taux d'inflation 2018 de 1.8%. Cette moyenne masque cependant des variations très différentes selon le type de produits. Par exemple, le prix de l'énergie subit une hausse de 9,7% sur 1 an, dont 13,2% d'augmentation pour les carburants. A l'inverse, les prix moyens de la santé ont baissé de 2,3 %, les communications de 1 % et les produits manufacturés de 0,2 % pour 2018.

L'année 2018 a été marquée par la mise en application des dispositions de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

En particulier, l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre a été défini par référence à un taux de croissance annuel maximal de 1,2 %.

Cet objectif a été matérialisé par la signature de contrats financiers entre l'État et les collectivités dotées des budgets les plus importants, plus de 60 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.

Il a cependant vocation à orienter les choix de l'ensemble des collectivités.

Un autre élément marquant a été la première étape de la suppression de la taxe d'habitation. Dans la période transitoire, le dégrèvement consenti au contribuable fait l'objet d'une compensation par l'État.

Le mécanisme définitif pour remplacer les recettes de taxe d'habitation sera débattu dans le cadre de la loi de refonte de la fiscalité locale annoncée pour la fin du 1er semestre 2019.

Deux pistes sont avancées :

- l'attribution totale ou partielle de la part départementale de taxe foncière au bloc communal,
- le transfert d'une fraction d'impôt national au bloc communal.

Pour l'heure, les montants dégrévés continuent à être versés par l'État dans le cadre des avances fiscales.

b) Le contexte communal et intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Valros compte 1 602 habitants.

Valros fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, en même temps qu'était dissoute la Communauté de Communes du Pays de Thongue. Cette intégration a nécessité de nombreux ajustements, transferts de compétences et mutualisation de services afin de rendre un service public diversifié de qualité.

La CABM n'ayant pas la compétence voirie, les communes d'Alignan du vent, Coulobres, Montblanc et Valros se sont regroupées en entente intercommunale afin de maintenir le service balayeuse/nacelle sur leurs territoires. La commune de Valros assume la gestion du service, dont la charge financière est répartie entre les 4 villages.

3) Les priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la Commune tandis que la section d'investissement expose les dépenses et recettes afférentes aux projets structurants pour préparer l'avenir de la Commune.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, les élus et les agents se sont attachés à maîtriser les coûts de fonctionnement.

Les travaux en régie, très importants cette année tels que la rénovation du Monument aux Morts ou les aménagements de voirie pour réduire la vitesse, ont permis le basculement de ces dépenses (salaires des agents et fournitures diverses) en investissement, allégeant ainsi la section de fonctionnement. Cela a été possible grâce à l'implication des agents.

Pour ce qui concerne l'investissement, dans la première partie du mandat, le programme d'investissement s'est polarisé sur le projet du Centre de Loisirs et de la nouvelle classe, mais aussi la réalisation de travaux de voirie (sécurisation de la Place

de la république et du chemin de Servian). De nombreux partenaires financiers ont participé à ces investissements.

La seconde partie du mandat va se concentrer sur la création d'un Espace Multi Activités en périphérie de la zone urbaine et la réhabilitation du Centre Culturel et Créatif en centre-village. Ces équipements privilégieront les démarches de développement durable, de sécurité des utilisateurs et les économies de coûts de fonctionnement à terme.

4) Budget communal – compte administratif 2018

a) La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats émis			
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018
011	Charges à caractère général	317 036,01 €	349 043,01 €
012	Charges de personnel	676 242,78 €	684 406,27 €
014	Atténuations de produits	27 171,00 €	408,00 €
65	Autres charges gestion courante	113 803,49 €	110 783,28 €
Total des dépenses de gestion courante		1 134 253,28 €	1 144 640,56 €
66	Charges financières	39 141,16 €	38 164,16 €
67	Charges exceptionnelles	9 179,40 €	428,43 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 182 573,84 €	1 183 233,15 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 210,19 €	22 128,60 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 210,19 €	22 128,60 €
TOTAL DES DEPENSES		1 200 784,03 €	1 205 361,75 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres émis			
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018
013	Atténuations charges Personnel	79 845,67 €	40 536,81 €
70	Produits de services	154 775,06 €	94 901,16 €
73	Impôts et taxes	640 570,93 €	629 397,02 €
74	Dotations et participations	68 297,53 €	464 822,40 €
75	Autres produits gestion courante	14 924,57 €	13 894,09 €
Total des recettes de gestion courante		1 358 413,76 €	1 243 551,48 €
76	Produits financiers	16,71 €	35,32 €
77	Produits exceptionnels	35 203,18 €	103 943,47 €
78	Reprises sur provisions	55 000,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 448 633,65 €	1 347 530,27 €
042	Immobilisations corporelles	14 412,89 €	39 194,22 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 412,89 €	39 194,22 €
TOTAL DES RECETTES		1 463 046,54 €	1 386 724,49 €
R 002	RESULTAT CUMULE N-1	509 336,28 €	707 917,02 €

La section de fonctionnement présente pour 2018 un résultat net de 181 362,74 € et un résultat cumulé de 889 279,76 €.

b) La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandat émis				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	CA 2018	RAR
20	Immobilisations incorporelles	43 311,20 €	13 469,01 €	1 142,76 €
21	Immobilisations corporelles	545 112,77 €	78 816,91 €	75 612,92 €
23	Immobilisations en cours	690 200,00 €	17 761,35 €	210 038,99 €
Total des dépenses d'équipement		1 278 623,97 €	110 047,27 €	286 794,67 €
16	Emprunts et dettes	32 943,30 €	31 733,29 €	
Total des dépenses financières		32 943,30 €	31 733,29 €	
Total des dépenses réelles d'investissement		1 311 567,27 €	141 780,56 €	286 794,67 €
040	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €	39 194,22 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 000,00 €	39 194,22 €	
TOTAL DES DEPENSES		1 351 567,27 €	180 974,78 €	286 794,67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT titres émis				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	CA 2018	RAR
13	Subventions d'investissement	274 419,20 €	71 419,20 €	22 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		87,00 €	
Total des recettes d'équipement		274 419,20 €	71 506,20 €	22 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	96 000,00 €	93 301,95 €	
10222	FCTVA	88 000,00 €	86 462,65 €	
10226	T.A.	8 000,00 €	6 839,30 €	
1068	Transfert part du résultat fonctionnement	200 000,00 €	200 000,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	310,00 €	870,00 €	
024	Produits de cessions	6 900,00 €		
Total des recettes financières		303 210,00 €	294 171,95 €	22 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		577 629,20 €	365 678,15 €	22 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	580 000,00 €		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 462,49 €	22 128,60 €	
Total des recettes d'ordre d'investissement		594 462,49 €	22 128,60 €	22 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 172 091,69 €	387 806,75 €	22 000,00 €
R 001 SOLDE D'EXECUTION 2017			179 475,58 €	

Les restes à réaliser sont de 286 794,67 € en dépenses et 22 000,00 € en recettes.
La section d'investissement présente pour 2018 un résultat net de 206 831,97 € et un résultat cumulé de 386 307,55 € porté à 121 512,88 € avec les restes à réaliser.

5) Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute = recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées) soit 195 825 €.

L'épargne brute présente un niveau très satisfaisant puisqu'elle couvre largement le remboursement du capital de la dette de 31 423,29 € et dégage une marge pour financer les investissements.

Ainsi l'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette = épargne brute – remboursement capital de la dette est de 164 402 €.

6) Niveau d'endettement de la collectivité

Encours au 01/01/2018	Capital remboursé sur l'année	Intérêts payés sur l'année	Capital restant au 31/12/2018
913 503,28 €	31 423,29 €	38 164,16 €	882 079,99 €

7) Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Le calcul est le suivant : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Donc au 31 décembre 2018 la capacité de désendettement de la Commune est de 882 079,99 €/195 825 € soit 4,5 ans.

8) Niveau des taux d'imposition

	Depuis 2011	Taux 2018
Taxe d'habitation	15,14 %	15,14 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,19 %	21,19 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	64,98 %	64,98 %